

[Prénom Nom]  
[Adresse]  
[Code postal, Localité]  
[Numéro de téléphone]  
[Adresse e-mail]

[Date]

[Nom du destinataire]  
[Nom de la régie immobilière]  
[Adresse]

## **Nuisances causées par la fumée passive dans le logement**

Madame, Monsieur,

Je me permets de vous écrire afin d'attirer votre attention sur une situation qui, pour ma famille et moi, devient de plus en plus pesante et porte gravement atteinte à notre qualité de vie. Dans notre logement situé à [adresse / numéro d'appartement], de la fumée de cigarette pénètre régulièrement depuis plusieurs mois, notamment en provenance de [par ex. « l'appartement voisin n° X » ou « le balcon de l'appartement n° Y »].

La fumée est particulièrement perceptible pendant [par ex. les heures du soir entre 17h30 et 22h00 ainsi que les week-ends]. Elle se propage notamment par [par ex. la fenêtre de la chambre à coucher et le conduit de ventilation], ce qui limite fortement l'usage de certaines pièces. Malgré nos propres mesures, telles que [par ex. le calfeutrage des interstices, l'utilisation de purificateurs d'air et une aération régulière], le problème n'a pas pu être résolu. Un échange direct avec les voisins concernés n'a malheureusement pas permis d'améliorer la situation.

La fumée de cigarette entraîne déjà des répercussions sur notre santé. [Par ex: Nous souffrons de maux de tête, d'irritations oculaires et de difficultés respiratoires, en particulier notre enfant, qui présente désormais une toux persistante. La chambre d'enfant est pratiquement inutilisable le soir, car la fumée y est particulièrement perceptible. De plus, l'aération constante, notamment pendant les mois froids, entraîne une augmentation sensible des frais de chauffage.] Il est par ailleurs bien établi que le tabagisme passif augmente le risque de maladies respiratoires, de troubles cardiovasculaires et d'autres problèmes de santé, notamment chez les enfants, les personnes âgées et celles souffrant de pathologies préexistantes.

Nous sommes conscients que fumer dans son propre logement est en principe autorisé.

Malheureusement, la configuration du bâtiment fait que la fumée pénètre librement dans notre appartement. Nous vous prions donc respectueusement d'examiner les mesures suivantes et, si possible, de les mettre en œuvre :

1. L'analyse et la confirmation de la source de la fumée.
2. La mise en œuvre de mesures permettant d'empêcher la fumée de pénétrer dans notre logement, par exemple par un meilleur calfeutrage ou des adaptations du système de ventilation.
3. L'examen de la possibilité d'instaurer une interdiction de fumer dans les espaces communs ou de créer des zones non-fumeurs, afin de protéger l'ensemble des résidentes et résidents.

Nous souhaitons, dans ce contexte, rappeler que, conformément à l'article 259a du Code des obligations (CO) suisse, le bailleur est tenu de remédier aux défauts qui empêchent l'usage conforme du logement. En outre, l'article 257f CO impose à tous les locataires l'obligation de faire preuve de la considération nécessaire envers leurs voisins.

Nous espérons vivement pouvoir compter sur votre soutien afin de trouver une solution satisfaisante pour toutes les parties. Nous restons volontiers à disposition pour un échange ou une visite des parties concernées. Nous vous prions de bien vouloir nous informer par écrit, dans un délai de [par ex. 14 jours], des mesures envisagées dans cette affaire. En l'absence de réponse dans ce délai, nous nous verrons dans l'obligation de nous adresser à l'Association suisse des locataires ou aux autorités compétentes pour demander leur appui.

Nous vous remercions par avance pour votre attention et votre compréhension et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[Votre nom]

[Votre Signature]